

Éducation informelle (séminaires/conférences, études autodirigées, participation à des réunions professionnelles, etc.)
Titre du programme / de l'événement et description :

Parrain du programme / de l'événement : _____

Dates du programme / de l'événement : _____

Nombre total d'heures d'éducation informelle dans ce programme/événement : _____

(Veuillez annexer tout document pertinent : descriptions de cours, certificats, formulaires d'inscription / de participation, etc.)

Contribution communautaire (participation à des organismes communautaires ou de charité, à des associations industrielles/techniques ou professionnelles, mentorat, etc.)

Description de la contribution :

(Veuillez annexer tout document pertinent : formulaires d'adhésion, etc.)

Enseignement (donner des présentations, animer des séminaires et des ateliers)

Description de la présentation / du séminaire :

Date et lieu : _____

(Veuillez annexer tout document pertinent : descriptions de cours, certificats, formulaires d'inscription / de participation, etc.)

Bâtir l'industrie de la construction (contribuer à des activités qui visent à améliorer l'industrie de la construction, comme siéger à des comités, présenter des brevets, publier des articles dans des revues approuvées par des collègues, etc.)

Description de la contribution :

(Veuillez annexer tout document pertinent)

Frais : 200 \$ plus la TPS ou la TVH applicable par certificat Sceau d'or.

Chèque payable à l'ACC Visa MasterCard

Titulaire de la carte : _____ N° de la carte : _____
(en lettres moulées)

Date d'expiration : ____/____/____ Signature _____

Désirez-vous un reçu? Oui Non

Les frais peuvent être modifiés sans préavis. Numéro d'inscription à la TPS R106844624.

Je déclare que les renseignements fournis sont vrais et exacts au mieux de ma connaissance.

Signature _____ **Date** _____

LISTE DE VÉRIFICATION

Avez-vous inclus les documents suivants?

- Formulaire de demande dûment rempli
- Documents justificatifs pour chaque catégorie
- Votre paiement de 200 \$ plus la TPS ou TVH applicable par certificat

Programme de « Professionnel certifié Sceau d'or » (P.C.S.O.)

Directives pour les candidats à la désignation P.C.S.O.

L'Association canadienne de la construction vous remercie de votre intérêt à devenir un **professionnel certifié Sceau d'or (P.C.S.O.)**. Ce document décrit les directives que vous devez suivre pour obtenir la désignation de P.C.S.O.

Admissibilité

Pour être admissible à la désignation de « professionnel certifié Sceau d'or », les candidats doivent satisfaire à tous les critères suivants :

- a) être titulaire d'un certificat Sceau d'or;
- b) présenter un formulaire de demande décrivant leurs activités de perfectionnement professionnel au cours de l'année civile précédente;
- c) payer les frais applicables.

Veillez prendre note qu'une nouvelle demande doit être présentée chaque année.

Évaluation

1. Les candidats doivent avoir travaillé au moins 600 heures par année dans la profession de gestion ayant mené à leur certification Sceau d'or; ET
2. Les candidats doivent démontrer qu'ils ont obtenu un minimum de 20 crédits dans une ou plusieurs des catégories suivantes :
 - a. Éducation formelle (habituellement des cours liés à la construction ayant des résultats d'apprentissage définis et un processus d'évaluation.)
1 crédit pour 1 heure d'activité formelle jusqu'à concurrence de 20 crédits par année dans cette catégorie
 - b. Éducation informelle (séminaires/conférences, études autodirigées, participation à des réunions professionnelles, etc.)
1 crédit pour 3 heures d'activité informelle jusqu'à concurrence de 10 crédits par année dans cette catégorie
 - c. Contribution communautaire (participation à des organismes communautaires ou de charité, des associations industrielles/techniques ou professionnelles, mentorat, etc.)
1 crédit pour 3 heures d'activité informelle jusqu'à concurrence de 10 crédits par année dans cette catégorie
 - d. Enseignement (donner des présentations, animer des séminaires et des ateliers)
1 crédit pour 3 heures d'activité informelle jusqu'à concurrence de 10 crédits par année dans cette catégorie
 - e. Bâtir l'industrie de la construction (contribuer à des activités qui améliorent l'industrie de la construction, comme siéger à des comités (*1 crédit pour 1 heure d'activité*), présenter des brevets (*10 crédits par brevet enregistré*), publier des articles dans des revues approuvées par des collègues (*5 crédits par article*), etc.)

Publicité

Les personnes ayant obtenu la désignation de P.C.S.O. :

- verront leur nom et leur désignation affichés à la section du Sceau d'or du site Web de l'ACC;
- recevront une carte d'adhésion de P.C.S.O. dès leur demande approuvée;
- recevront un casque protecteur P.C.S.O. dans la première année suivant l'obtention de leur désignation et un autocollant annuel P.C.S.O.
- auront le droit d'utiliser la désignation « P.C.S.O. » en reconnaissance de leur engagement continu envers leur perfectionnement professionnel dans le domaine de la gestion de la construction.

VEUILLEZ PRENDRE NOTE DE CE QUI SUIT :

- Le programme de gestion Sceau d'or examinera annuellement les normes régissant cette désignation.
- Les administrateurs du Sceau d'or vérifieront un pourcentage des demandes pour assurer l'intégrité du programme.
- Les frais annuels sont de 200 \$ (+ la TPS ou la TVH applicable) par certificat.

Pour de plus amples renseignements, visitez le site Web www.goldsealcertification.com